

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## UMOA-Titres lance les Obligations de Relance (ODR 2021) sur le Marché des Titres Publics (MTP) de l'UEMOA

Après la réussite du programme des Bons Social COVID-19 en 2020, reflétant la résilience du Marché des Titres Publics de l'UEMOA et l'engagement des acteurs du marché à accompagner les Etats dans la lutte contre la crise économique et sociale liée à la pandémie de la COVID-19, et dans le but d'accompagner la relance économique, UMOA-Titres en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) lance un ensemble de nouveaux instruments dénommés les Obligations de Relance (ODR 2021).

S'appuyant sur le Guichet de la Relance mis en place par la BCEAO pour accompagner les Etats de la zone, ces instruments sont structurés par UMOA-Titres dans le but de permettre aux Etats membres de l'UMOA de financer leurs plans de relance économique massifs suite à la pandémie.

En effet, UMOA-Titres ayant pour ambition de relever les importants challenges du Marché des Titres Publics pour un développement économique accru de la zone UEMOA, entend encore cette année, être aux côtés des Etats de la zone, dans les nombreux défis à relever compte tenu des besoins de relance de l'activité économique affectée par la pandémie tout au long de l'année 2020.

Les ODR 2021 sont des Obligations Assimilables du Trésor de maturités de 3 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 12 ans voir plus, émises en 2021, par voie d'adjudication ouverte avec le concours de UMOA-Titres. Ces titres sont dématérialisés, tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO et bénéficient d'avantages spécifiques pour les investisseurs mais également pour les émetteurs souverains.

En effet, tout au long de l'année 2021, les Etats de la zone pourront émettre pour un montant de 3 768 milliards d'ODR 2021 éligibles au refinancement auprès de la BCEAO au niveau de ses guichets classiques mais également auprés d'un guichet spécial dit de la Relance où les investisseurs pourront mobiliser de la liquidité au taux minimum de soumission aux guichets de la BCEAO (actuellement 2%) pour une durée de 6 mois renouvelables tant que les ODR 2021 sont en vie.



En contrepartie des avantages ci-dessus attribuées aux ODR, les investisseurs participant aux opérations d'adjudication sur les maturités de 3 ans et 5 ans s'astreignent à soumissionner des prix supérieurs à un prix minimum (prix plancher) garantissant aux émetteurs un taux maximum de sortie de ces opérations. Bien entendu, les maturités au-delà de 5 ans demeurent libres de toute contrainte sur les prix de soumission.

De plus, à l'instar des titres publics émis sur le MTP, les ODR sont exonérées d'impôts et taxes pour les investisseurs résidents du pays émetteur. Par contre, les investisseurs hors de la zone UEMOA sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire de leur pays de résidence. L'ensemble de ces opérations organisées par UMOA-Titres à partir du 15 février se feront au travers de l'application SAGETIL-UMOA garantissant ainsi une exécution rapide des adjudications dans des conditions de transparence et de comparaison identiques aux standards internationnaux. Comme à son habitude, les soumissions se feront au travers des intermédiaires agréés que sont les établissements de crédit, les organismes financiers régionaux et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Les autres investisseurs (Assureurs, Caisse de retraite, Caisse de Dépôt et Consignation, Société de Gestion des OPCVM, divers personnes morales et physiques) peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés.

UMOA-Titres sait compter sur la mobilisation de l'ensemble des investisseurs locaux et internationaux socialement responsables et souhaitant soutenir les efforts de relance des Etats de la zone UEMOA dans le but de relever les défis auxquels fait face le Marché des Titres Publics et de le développer.

Tous ensemble, amorçons la résilience des secteurs vitaux de nos Etats.